

# Les bonnes habitudes dans notre village

**1** J'évite de tondre ou de faire du bruit en dehors des horaires réglementaires.

Rappel des horaires : lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-19h30/

Samedi : 9h-12h et 15h à 19h/Dimanche et jours fériés : 10h-12h

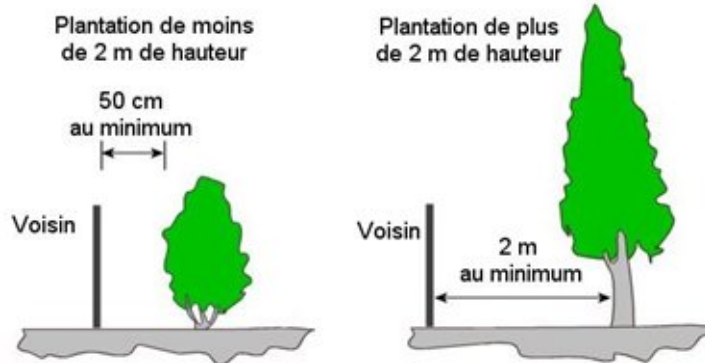


**2** Je nettoie les abords de ma maison, notamment le trottoir.

C'est une obligation de déneiger son trottoir par exemple.

Le trottoir et les parkings sont du domaine public et ne sont pas un lieu de stockage.

**3** Je taille la haie ou les arbres pour ne pas qu'ils dépassent chez le voisin ou sur la voie publique.



Les arbres existant en limite de propriété ne sont pas à déplacer mais à entretenir.

**4** Je fais en sorte que les chiens n'aboient pas continuellement.

Il existe des solutions : rentrer le chien à la maison, le collier anti-aboiement, etc.



**5** Je gare mon véhicule chez moi ou sur un parking à proximité lorsque cela est possible. Je gare mon véhicule de façon à ne pas gêner la circulation (pompiers, engins agricoles,...).

**6** Je passe par la Mairie pour tout changement esthétique de ma maison (toiture, porte de garage, etc) ou tout nouvel aménagement intérieur et extérieur (piscine, création de pièces, etc.).

Il suffit régulièrement de remplir un formulaire de déclaration de travaux.



Objectif : Eviter les conflits !

